

Service Commerce

AVIS DE CONSULTATION SIMPLIFIÉE

Location-gérance PROVISoire d'une LICENCE IV (commune propriétaire)

Date limite de dépôt : 27 / 10 / 2025 à 12 h

1. Objet

La Ville met provisoirement en location-gérance sa licence IV (acquise le 16 mai 2024) afin d'éviter sa péremption. La commune se réserve le droit de reprendre la licence à tout moment, moyennant un préavis de deux (2) mois, sans indemnité pour l'exploitant.

2. Base juridique

- délibération du Conseil municipal n° 3 du 20 juin 2024 accordant délégation au Maire (article L 2122-22 5° CGCT)
- Code de la santé publique: articles L 3332-1 à L 3332-15
- CGCT R 2221-11 (responsable externe au conseil municipal)
- Principes de publicité proportionnée (CE « Baysal », CG3P L 2122-1-1).

3. Durée – Redevance

Contrat administratif d'une (1) année, renouvelable tacitement sans pouvoir excéder quatre (4) ans.

Redevance forfaitaire : 90 € HT par mois (1 080 € HT/an), payable trimestriellement.

Dépôt de garantie : aucun

4. Candidats éligibles

Personnes physiques ou morales :

- Titulaires ou en cours d'obtention du permis d'exploitation « licence IV » ;
- Capacité financière suffisante ;
- Expérience appréciée dans la restauration ou le débit de boissons ;
- Acceptant la clause de résiliation sans indemnité.

5. Dossier à fournir

- Lettre de motivation détaillant le projet ;
- K-bis ou pièce d'identité ;
- CV / références professionnelles ;
- Attestation sur l'honneur (modèle joint) acceptant la résiliation unilatérale et l'absence d'indemnité ;
- Copie ou engagement ferme d'obtention du permis d'exploitation.

6. Sélection

Les candidatures seront notées sur 100 points :

1. **Dynamisme économique & ancrage local** (35 points) : contribution actuelle ou projetée à l'animation commerciale du centre-ville (participation aux associations de commerçants, événements municipaux, expérience d'exploitation d'un établissement local existant, etc.).
2. **Capacité de mise en exploitation rapide** (25 points) : délai de démarrage, permis d'exploitation déjà obtenu ou en cours, effectif formé, travaux légers.
3. **Viabilité économique & solidité financière** (20 points).
4. **Qualité et complémentarité de l'offre** (15 points).
5. **Responsabilité sociétale et environnementale** (5 points).

7. Calendrier

- Publication de l'avis : 27 / 10 / 2025
- Clôture : 10 / 11 / 2025 à 12 h
- Entretiens (facultatif) : semaine du 17 / 11 au 21 / 11 / 2025
- Notification : au plus tard 28 / 11 / 2025
- Signature du contrat + déclaration Cerfa dans les 15 jours.

8. Dépôt des dossiers

Courrier (enveloppe cachetée « Licence IV – Ne pas ouvrir ») :
Mairie de Lagny-sur-Marne – Service Commerce
2, place de l'Hôtel-de-Ville – 77400 Lagny-sur-Marne

Ou par courriel : service-commerce@lagny-sur-marne.fr

9. Renseignements

Service Commerce
Tél. 01.64.12.10.13 | service-commerce@lagny-sur-marne.fr

Consultation lancée par le Maire en application de la délégation précitée. La Ville se réserve la faculté de déclarer la procédure sans suite.

Avis affiché en mairie et publié sur www.lagny-sur-marne.fr du 27 / 10 au 10 / 11 / 2025.